

PROGRAMME DE LEGISLATURE 2011-2016

1 Politique familiale et de la jeunesse

Afin que chacun, homme ou femme, puisse concilier vie professionnelle et vie de famille, le parti socialiste d'Orbe propose :

- 1.1.1 D'augmenter le nombre de places d'accueil pour la petite enfance.
- 1.1.2 De développer et de promouvoir des lieux d'accueil pour les écoliers en dehors des heures scolaires et durant les congés scolaires.
- 1.1.3 Que les horaires scolaires soient harmonisés, voire que l'on introduise dans nos établissements une école à journée continue.

Afin de faciliter l'intégration de tous, le parti socialiste propose également :

- 1.1.4 D'encourager les jeunes à se former et de favoriser leur insertion professionnelle.
- 1.1.5 De créer un lieu où les adolescents, écoliers ou apprentis, puissent venir faire leurs devoirs et trouver, s'ils en ont besoin, un soutien pédagogique.
- 1.1.6 De favoriser l'intégration des jeunes dans la vie active. D'inciter et de faciliter la création de places d'apprentissage.

2 Services publics

Le service public est un bien commun qui doit permettre à tous, riches ou pauvres, patrons ou salariés, d'avoir les mêmes chances et les mêmes droits.

2.1 *Service à la population*

Les services doivent être accessibles à tous et la population doit être mieux informée. Pour atteindre ces objectifs, le parti socialiste fait les propositions suivantes :

- 2.1.1 L'accès aux services doit être mieux assuré pour toutes les personnes handicapées et à mobilité réduite.
- 2.1.2 Augmenter le nombre de panneaux d'affichage dans les différents quartiers, introduire un guichet universel, mettre à disposition une borne Internet et créer des brochures d'information distribuées à toute la population (concernant les services communaux et cantonaux, les aides sociales, les associations, etc.). Certains documents doivent être traduits en plusieurs langues.
- 2.1.3 Augmenter l'offre de cours de français oral et écrit.

2.2 *Personnel communal*

Le parti socialiste appuie les revendications du personnel communal. En l'occurrence, il soutient l'introduction de la semaine de 40 heures, l'introduction du congé parental et la généralisation de l'application du statut du personnel aux personnes engagées à temps partiel. Il propose de :

- 2.2.1 Développer les actions de sécurité et santé des employés communaux.

- 2.2.2 Développer des conditions de travail matérielles, sociales et psychologiques propices à la santé.
- 2.2.3 Réduire l'incidence des accidents et maladies tant professionnels que non-professionnels par une communication et des actions appropriées.

3 Mobilité : Circulation, piétons et cyclistes (mobilité douce)

Les rues de la cité sont des espaces de déplacement mais aussi un lieu de vie essentiel pour l'ensemble de la population. Il s'agit donc de tenir compte des besoins de tous, en particulier des enfants et des personnes à mobilité réduite comme les personnes âgées.

Les socialistes urbigènes souhaitent améliorer la cohabitation des divers moyens de transport et rendre le trafic plus sûr pour tous et plus fluide. Notre politique favorise des moyens de transport non polluants et accroît la sécurité pour les piétons et cyclistes. Nous proposons de :

- 3.1.1 Développer la circulation à 30 km/h dans les quartiers.
- 3.1.2 Etendre la zone de rencontre du centre ville (zone 20 km/h).
- 3.1.3 Favoriser la circulation et développer l'utilisation des vélos en créant de nouveaux itinéraires, pistes, bandes cyclables et abris à vélos.
- 3.1.4 Introduire à Orbe un système de location de vélos en libre service (Velopass).
- 3.1.5 Favoriser les déplacements à pieds par de nouveaux cheminements, un balisage clair, des cartes. Encourager des itinéraires « Pedibus ».
- 3.1.6 Faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite par l'abaissement de trottoirs, la construction d'ascenseurs et l'installation de bancs publics.
- 3.1.7 Soutenir le projet « route bleue » pour diminuer le trafic au centre ville et aux Terreaux.
- 3.1.8 Mettre en place des véhicules MOBILITY, avec des partenaires tels que la Commune d'Orbe, Nestlé, l'ASPMAD.
- 3.1.9 Limiter le transit des poids lourds à travers la ville.

4 Environnement et énergie

Conscients de la fragilité de notre environnement et de la nécessité de diversifier et d'améliorer nos ressources énergétiques, nous proposons de :

4.1 Généralités

- 4.1.1 Assurer une transition harmonieuse et équilibrée vers de nouvelles voies énergétiques, notamment en développant des techniques nouvelles (solaire, bio gaz, géothermique, éolienne, etc.).
- 4.1.2 Prendre les mesures organisationnelles et techniques qui s'imposent afin de conjointement ménager notre environnement et faire des économies (isolation, économies d'énergie, etc.) en s'engageant plus résolument dans le programme « Cité de l'énergie ».
- 4.1.3 Mettre en place un « Agenda 21 ».
- 4.1.4 Inciter, par le biais de subventions notamment, les propriétaires privés à améliorer le comportement énergétique de leur bâtiment.

4.2 Eau

- 4.2.1 Améliorer la qualité de l'eau potable, des rejets d'eaux claires (eaux de ruissellement) et des eaux après épuration (sortie de la STEP) et en informer régulièrement le public.

4.3 Électricité

- 4.3.1 Veiller à ce que le tarif d'électricité ne soit pas prohibitif pour les petits consommateurs tout en favorisant des économies d'énergie notamment par le biais de ses représentants dans le conseil d'administration V.O. Energies,
- 4.3.2 Favoriser les énergies renouvelables, notamment l'utilisation du solaire lors de la construction ou réfection de bâtiments communaux.

4.4 Déchets

- 4.4.1 Développer la récupération et le tri des déchets à la source et leur valorisation.
- 4.4.2 Informer le public des nuisances portées à l'environnement lors de l'usage intempestif de l'incinération privée, du tourisme des poubelles et des feux de chantier.
- 4.4.3 Veiller à la protection de l'environnement sur les chantiers.
- 4.4.4 Lutter contre les dépôts sauvages de déchets.

4.5 Sols

- 4.5.1 Les services communaux doivent renoncer à l'utilisation d'herbicides et de pesticides et utiliser les solutions alternatives existantes.

4.6 Air

- 4.6.1 La Commune doit être exemplaire en matière de transports, en s'équipant de véhicules propres.
- 4.6.2 Elle doit informer la population des nuisances engendrées par un usage abusif des véhicules privés.
- 4.6.3 Promouvoir la vente de bois de feu à prix modique.

5 Sécurité

Avec la prévention et l'intégration, la sécurité fait partie des tâches essentielles des autorités communales qui doivent prendre des mesures pour protéger les personnes et les biens. Afin de renforcer le sentiment de sécurité de la population urbigène, le parti socialiste propose de :

5.1 Généralités

- 5.1.1 Appliquer les lois et les mesures de sécurité en veillant à ce que les plus faibles en soient les premiers bénéficiaires.
- 5.1.2 Favoriser la prévention par rapport à la répression.
- 5.1.3 Développer une prévention qui implique tous les acteurs concernés, précisant les droits et devoirs de chacun.

5.2 Police

- 5.2.1 Améliorer la visibilité des actions entreprises par le corps de police.
- 5.2.2 Promouvoir des actions ciblées lors d'incivilités répétées afin de maintenir au sein de la population un sentiment général de sécurité.

5.3 Protection de la population

- 5.3.1 Faire un état des lieux des risques naturels et industriels qui menacent le territoire communal et développer des plans d'urgence en cas de catastrophe.
- 5.3.2 Exercer ces plans d'engagements avec les différents services de secours de la commune.

5.4 Prévention

- 5.4.1 Encourager les programmes de prévention contre la violence, la délinquance et l'incivilité.
- 5.4.2 Coordonner la mise en place d'un réseau de médiateurs.

6 Transports publics

De bonnes liaisons par transports publics sont indispensables et doivent être développées. Le parti socialiste souhaite :

- 6.1.1 Le maintien du train entre Orbe et Chavornay pour le transport des passagers et des marchandises.
- 6.1.2 Augmenter le nombre de liaisons par train avec Chavornay pour assurer une correspondance avec tous les trains CFF qui s'arrêtent à Chavornay.
- 6.1.3 Augmenter les liaisons par car postal avec Yverdon et améliorer les horaires pour assurer la correspondance avec Neuchâtel et Berne.
- 6.1.4 Améliorer les correspondances en gare d'Orbe entre les bus et l'OC.
- 6.1.5 Développer un véritable transport urbain en ville d'Orbe.
- 6.1.6 Assurer la sécurité dans les bus scolaires.
- 6.1.7 Soutenir le projet du nouveau raccordement de l'OC en gare de Chavornay.
- 6.1.8 Encourager l'achat et la mise à disposition de cartes journalières commune (CFF).

7 Lien société civile et monde politique, intégration et solidarité sociale

La qualité de vie au niveau de la commune passe par la participation de ses habitants aux choix qui les concernent. Le parti socialiste souhaite faire vivre la politique locale, en favorisant une implication du plus grand nombre d'habitants aux décisions politiques. Le développement d'une cité solidaire et conviviale passe par :

- 7.1.1 La concrétisation d'une "maison des associations".
- 7.1.2 La création d'un forum des jeunes.
- 7.1.3 Le soutien des activités qui favorisent les liens entre les générations.
- 7.1.4 Le soutien des moyens d'expression comme les pétitions.

- 7.1.5 La retransmission télévisée des séances du Conseil communal ou pour le moins sur le site web communal.

8 Politique régionale

Avec l'appui des socialistes, des collaborations régionales ont vu le jour. Elles doivent viser à une amélioration des prestations. L'effort doit être poursuivi dans les domaines suivants :

- 8.1.1 La police : une police communale n'étant plus d'actualité, il faut mettre en place une police de proximité à l'écoute de la population.
- 8.1.2 L'accueil de la petite enfance.
- 8.1.3 La police de construction.
- 8.1.4 Le service des eaux.
- 8.1.5 L'épuration de l'eau.

Par ailleurs, si des communes avoisinantes souhaitaient fusionner avec Orbe, le parti socialiste encouragerait et favoriserait le processus.

9 Loisirs et culture

Afin d'offrir différentes formes de loisirs aux habitants d'Orbe selon leurs besoins et leurs intérêts, le parti socialiste propose de :

- 9.1.1 Garantir le maintien de terrains pour des jardins familiaux et des plantages et en prévoir dans les nouveaux plans de quartiers.
- 9.1.2 Aménager les espaces publics, notamment les places de jeux et les lieux de rencontre des jeunes, de manière plus conviviale et accueillante.
- 9.1.3 Aménager le Clos Saint-Claude en zone de verdure et le rendre accessible à la population.
- 9.1.4 Ré-aménager le Puits afin qu'il devienne un lieu d'activités pour les familles et les sportifs, comme le demande la motion socialiste « ba-ti-gnolesque ».
- 9.1.5 Améliorer le réseau de sentiers pédestres de la commune.
- 9.1.6 Soutenir les activités culturelles de la commune en augmentant, si nécessaire, le budget culturel.
- 9.1.7 Soutenir le musée d'Orbe et la mise en valeur du site des mosaïques de Boscéaz.
- 9.1.8 Soutenir les activités de loisirs et de sports, gérer par des organismes à but non-lucratifs ou qui œuvrent dans l'intérêt collectif.

10 Politique économique et commerce local

La commune doit jouer un rôle actif et positif en faveur du développement de l'activité économique tout en respectant l'égalité de traitement entre les entreprises. Le parti socialiste est persuadé que :

- 10.1.1 Un bon équipement et des services publics efficaces sont plus importants que des cadeaux fiscaux.
- 10.1.2 Les chômeurs doivent être soutenus par des programmes de réinsertion.

- 10.1.3 La vitalité des commerces du centre ville ne passe pas par un stationnement sauvage de véhicules devant les vitrines, mais par des places de parc en nombre suffisant à proximité et une diminution du trafic dans la vieille ville.
- 10.1.4 Le respect des conventions collectives de travail et la lutte contre le travail au noir doivent être exigés des entreprises mandatées par la Commune.
- 10.1.5 Toute extension des horaires d'ouverture à Orbe doit tenir compte des besoins familiaux du personnel de la vente et doit être liée à la signature d'une convention collective de travail.

11 Urbanisme et politique foncière

11.1 Urbanisme

Le parti socialiste est favorable à un développement harmonieux et maîtrisé de la ville d'Orbe.

Il souhaite :

- 11.1.1 Une bonne mixité entre immeubles sociaux et résidentiels.
- 11.1.2 Que la construction d'immeubles collectifs et en habitat groupé soit privilégiée.
- 11.1.3 Une meilleure densification des zones déjà bâties qui maintienne des espaces verts et de détente en nombre et de qualité.
- 11.1.4 Lors de l'équipement de nouveaux quartiers, qu'une attention particulière soit apportée à la mobilité des piétons et les cyclistes et que des règles strictes soient imposées en matière énergétique notamment en ce qui concerne l'orientation des bâtiments.

11.2 Politique foncière

En matière de politique foncière, le parti socialiste souhaite que la commune :

- 11.2.1 Achète du terrain chaque fois qu'une opportunité se présente.
- 11.2.2 Ne vende pas de terrain, mais le mette à disposition de ceux qui en ont besoin sous forme de droit de superficie.

11.3 Police des constructions

Selon le parti socialiste, en matière de la police des constructions, la commune doit :

- 11.3.1 Veiller à la préservation du patrimoine historique bâti.
- 11.3.2 Faciliter la mise en place d'équipements de production d'énergie renouvelable (notamment des panneaux solaires).

11.4 Logement

Le parti socialiste souhaite que la commune :

- 11.4.1 Favorise la mise à disposition de logements sociaux par l'entremise de coopératives d'habitants.
- 11.4.2 Soutienne la création d'appartements protégés.

Retouché le 10.09.2010, JPhA